

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017
PROCES-VERBAL**

L'an deux mil dix-sept le jeudi vingt-et-un septembre à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis au siège administratif Salle Marcel Vignaud à AVOINE (37420), 32 Rue Marcel Vignaud, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS :

M. C.ARRONDEAU - M. C.BORDIER - M. B.CHATEAU - M.P.CHARRIER - M. L.CHAUVELIN - M. D.DAMMERY
MME C.DELAGARDE - M. Y.DESBLACHES - M. JL.DUPONT - M. M.FERRAND - M. D.FOUCHÉ
M. J.FUMARD - MME MF.GENET - M. P.GUILLARD - MME G.HAILLOT - MME F.HENRY - M. M.LESOURD
MME M.LUNETEAU - M. JL.MARTINEAU - MME M.MILLET - M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER
MME C.PERIN-BESNARD - M. S.PINAUD - MME V.POYART - M. J.SCHUBNEL - M. G.THAREAU
MME M.YVON

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. J.ALBERT avait donné pouvoir à M. C.BORDIER
M. C.BAUDRY avait donné pouvoir à M. G.MORTIER
M. JV.BOUSSIQUET avait donné pouvoir à M. J.SCHUBNEL
MME. A.CHEVALIER avait donné pouvoir à M. D.FOUCHÉ
M. R.DELAGE avait donné pouvoir à M. B.CHATEAU
M. D.GODOY avait donné pouvoir à M. Y.DESBLACHES
M. S.GOURON avait donné pouvoir à MME MF.GENET
MME F.GRANDIN avait donné pouvoir à M. D.MOUTARDIER
MME M.GREault-CHIONNA avait donné pouvoir à M. D.DAMMERY
M. D.GUILBAULT avait donné pouvoir à MME C.PERIN-BESNARD
MME C.LAMBERT avait donné pouvoir à M. P.GUILLARD
MME T.MERCIER avait donné pouvoir à M. JL.DUPONT
M. V.NAULET avait donné pouvoir à MME M.MILLET
M. M.PAVY avait donné pouvoir à MME M.LUNETEAU
MME I.RAIMOND-PAVÉRO avait donné pouvoir à M. JL.MARTINEAU
MM. D.HANNEQUART, M. PLOUZEAU, B.SICOT, excusés

MME C.LEROY représentée par son Suppléant Claude ARRONDEAU

M. J.MANCEAU représenté par sa Suppléante Marinette YVON

Monsieur Philippe GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente (29 JUI 2017) est approuvé ainsi que le rapport sur les décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil.

Le rapport sur l'entreprise La Chinonette est retiré de l'ordre du jour du conseil.

DESIGNATIONS

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Conseil désigne, à l'unanimité :

- Monsieur Didier GODOY, titulaire et Monsieur Daniel DAMMERY, Suppléant, pour représenter la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans les Comités du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ;
- Monsieur Vincent NAULET et Madame Marie-Françoise GENET pour siéger au sein du Comité Régional de Biodiversité.

INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CHOUZÉ SUR LOIRE

Monsieur Jean-Luc DUPONT expose au Conseil qu'à la suite de l'arrêté préfectoral étendant le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à la Commune de Chouzé sur Loire, il y a lieu de procéder à une modification de la composition du Conseil Communautaire.

La Commune de Chouzé de Loire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, peut être représentée par quatre Conseillers, la représentation des autres Communes ne faisant pas l'objet de modification.

Le nouveau conseil comportera donc 50 membres.

Le Conseil adopte cette composition à l'unanimité, sachant qu'elle sera soumise au vote des Communes :

COMMUNE	Nb de sièges
CHINON	14
BEAUMONT-EN-VERON	6
AVOINE	4
CHOUZE SUR LOIRE	4
HUISMES	3
SAVIGNY-EN-VERON	3
ST BENOIT LA FORET	2
RIVIERE	2
CRAVANT LES COTEAUX	2
LA ROCHE CLERMAULT	1
MARCAY	1
CINAI	1
ANCHE	1
ST GERMAIN SUR VIENNE	1
SEUILLY	1
LERNE	1
THIZAY	1
CANDES ST MARTIN	1
COUZIER	1
TOTAL	50

MODIFICATION DES STATUTS : COMPÉTENCE GEMAPI

Monsieur Jean-Luc DUPONT expose au Conseil que la loi a transféré de plein droit la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), aux Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, dans un souci de clarté et de transparence, il apparaît nécessaire de modifier les statuts pour intégrer cette compétence obligatoire.

Par ailleurs, du fait de l'entrée de la Commune de Chouzé sur Loire au 1^{er} janvier 2018, il est également opportun d'ajouter la compétence optionnelle :

- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et milieux aquatiques, uniquement pour les cours d'eau situés dans le bassin de l'Authion.

Accord du Conseil, à l'unanimité.

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil le projet de Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage.

Ce schéma comporte une nouvelle obligation, non prévue et non présentée aux élus lors des commissions préalables : la réalisation de trois terrains familiaux locatifs de 4 places caravanes chacun ; cette obligation résultant de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose donc que le Conseil donne un avis défavorable sur ce projet de schéma et demande que l'Etat fasse respecter l'obligation pour les gens du voyage de stationner dans les aires prévues à cet effet.

Le Conseil, à l'unanimité :

- se prononce contre le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage,
- se prononce cependant favorablement à la création d'une aire d'accueil de 8 emplacements et à une aire de grand passage, déjà prévues dans le schéma précédent,
- demande à l'Etat de faire respecter l'obligation pour les gens du voyage de stationner dans les aires d'accueil prévues à cet effet et qui sont très insuffisamment occupées.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'EAJE DES TEMPLIERS : AVANT PROJET DEFINITIF

Sur proposition de Monsieur Denis MOUTARDIER, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'Avant-Projet Définitif du projet de réaménagement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant des Templiers pour un montant de travaux de 434 183,25 € HT.

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise qu'il y aura sans doute un modificatif pour tenir compte des remarques et préconisations de l'ABF.

RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

A la suite des travaux de la CLETC, Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil le projet de révision des attributions de compensation.

Accord du Conseil à l'unanimité, sachant que ce projet sera soumis au vote des Conseils Municipaux.

▪ Anché et Cravant	Attribution de compensation 2017	Attribution de compensation 2018
Commune d'Anché	6 828 €	5 122 €
Commune de Cravant les Coteaux	632 €	- 2 728 €

▪ Autres Communes

	Attribution Compensation 2017	Sorties scolaires	Attribution Compensation 2018
Avoine	2 415 683 €	+ 4 100 €	2 419 783 €
Beaumont en Véron	222 877 €	+ 7 300 €	230 177 €
Huismes	139 384 €	+ 18 300 €	157 684 €
Savigny en Véron	136 690 €	+ 5 500 €	142 190 €
Chinon	71 458 €	+ 24 000 €	95 458 €
Saint Benoit la Forêt	204 188 €	/	204 188 €
Rivière	2 109 €	+ 3 000 €	5 109 €
Candes Saint Martin	- 31 781 €	+ 1 231 €	- 30 550 €
Cinçais	- 37 863 €	+ 2 341 €	- 35 522 €
Couziers	- 15 397 €	+ 699 €	- 14 698 €
Lerné	- 48 247 €	+ 1 664 €	- 46 583 €
Marçay	- 57 380 €	+ 2 705 €	- 54 675 €
La Roche Clermault	- 71 543 €	+ 2 802 €	- 68 741 €
Saint Germain sur Vie	- 37 665 €	+ 2 108 €	- 35 557 €
Seuilly	- 47 415 €	+ 1 912 €	- 45 503 €
Thizay	- 26 503 €	+ 1 538 €	- 24 965 €

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, le Conseil approuve, à l'unanimité :

- Une participation de 7 000 € pour la Commune de Beaumont en Véron dans le cadre des intervenants musicaux dans les écoles (les élus de Beaumont en Véron ne prennent pas part au vote).
- Une participation de 1 042 € de la Ville de Chinon pour l'organisation des vœux 2017 du personnel de la Communauté de Communes et de la Ville de Chinon.
- Une subvention de 700 € à l'association « Le grenier à jouer » qui gère la ludothèque de Chinon.

JEUNES AGRICULTEURS

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, le Conseil accorde un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs répondant aux conditions fixées par l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – SECTEUR BELLIPARC

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, le Conseil approuve une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont en Véron dans le secteur Belliparc sur la zone d'activités du Véron.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, le Conseil approuve l'élaboration d'un PCAET conformément aux obligations issues de la loi relative à la transition énergétique.

Un groupement de commande en vue de la réalisation de cette étude pourrait être constitué avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

SERVICE INSTRUCTION ADS

Monsieur Denis FOUCHÉ présente au Conseil un projet de développement du service d'instruction du droit des sols de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire afin de prendre en compte les Communes d'Anché et Cravant les Coteaux à compter du mois de septembre 2017 et Chouzé sur Loire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise que la Ville de Chinon est également intéressée par ce service du fait de la diminution du nombre d'agents au service urbanisme de la Ville.

Accord du Conseil à l'unanimité.

CESSION MAISON DE LA CONFLUENCE

Monsieur Jean- Luc DUPONT présente au Conseil le projet de cession de la Maison de la Confluence à EDF (CNPE), la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire n'utilisant plus ce bâtiment depuis de nombreuses années.

Le prix envisagé est de 70 000 €.

Un terrain sera détaché et cédé pour l'euro symbolique au Conseil Départemental, pour permettre la réalisation d'un giratoire à l'entrée du CNPE.

Accord du Conseil à l'unanimité.

ACQUISITION RUE PAUL HUET CHINON

Monsieur Jean- Luc DUPONT propose au Conseil d'acquérir un immeuble appartenant à l'Etat, situé Rue Paul Huet à Chinon, afin d'y installer les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale. L'Etat cède cet immeuble de 405 m² moyennant le prix de 320 000 €.

Une convention d'occupation précaire à titre gratuit interviendra avec l'Etat pour permettre d'utiliser les locaux dès le 1^{er} octobre prochain, dans l'attente de la signature de l'acte définitif. Inversement, quand la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sera propriétaire, une convention d'occupation sera établie avec l'Etat pour permettre aux Services du Centre Information et d'Orientation et de l'Inspection de l'Education Nationale d'occuper les lieux dans l'attente de leur relocalisation.

Accord du Conseil à l'unanimité, les crédits étant inscrits au budget 2017.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Conseil décide :

- d'acquérir deux parcelles sur le parc d'activités du Véron d'une surface totale de 1 777 m² au prix de 675,26 €.

- de construire les bâtiments nécessaires à l'activité de la société TRIHOM, sur le parc d'activités du Véron.

Le coût global de l'opération est fixé à 1 850 000 € HT, sachant que le bâtiment fera l'objet d'une cession en crédit-bail immobilier.

- de réaliser un espace de Co-Working au dernier étage de « l'immeuble intergénérationnel » à Avoine pour un montant de travaux de 52 750 € HT.

Des subventions sont sollicitées auprès de la Région au titre du Contrat de Pays, du dispositif « A vos ID » et du programme LEADER.

- Société ABIE

Monsieur Jean-Luc DUPONT expose au Conseil l'état de ce dossier : la société ABIE occupe des locaux appartenant à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier.

Cette société a des difficultés pour payer les loyers.

Cependant un repreneur s'est manifesté pour acquérir les bâtiments moyennant le prix de 420 000 € HT.

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose donc au Conseil :

- la résiliation du crédit-bail avec la Société ABIE
- la vente du bâtiment à la SCI BG, repreneur au prix de 420 000 € HT
- d'arrêter les comptes et donc les loyers à la date du 30 septembre 2017.

Accord du Conseil à l'unanimité, Madame Geneviève HAILLOT ne prend pas part au vote.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Conseil approuve l'exonération de la TEOM pour les entreprises qui remplissent les conditions légales prévues à l'article L1521.III.1 du Code Général des Impôts.

INITIATIVE TOURAINE EN CHINONNAIS

Le Conseil approuve le versement d'une subvention de 1 040 € à Initiative Touraine en Chinois dans le cadre d'une extension d'activités d'une menuiserie à Marçay.

ASSOCIATION LA BATOUE (Auto-Ecole solidaire)

Monsieur Gilles MORTIER expose au Conseil le projet de l'association La Batoude qui a créé, avec l'accord de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, une auto-école solidaire dans des locaux appartenant à la Communauté de Communes, Place Hofheim.

L'association sollicite une subvention de 5 000 € et la gratuité des loyers les cinq premiers mois, de mai à septembre 2017, en contrepartie de travaux de remise en état des locaux.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Monsieur G.THAREAU et Madame F.GRANDIN (par le pouvoir donné à Monsieur MOUTARDIER) ne prennent pas part au vote.

SUBVENTION OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, le Conseil attribue une subvention à quatre particuliers réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH.

Cette subvention représente 10 % du coût des travaux et vient en complément des aides de l'ANAH.

CANDES SAINT MARTIN

Le Conseil décide de contribuer pour 70 % au coût de l'adhésion de Candes Saint Martin au réseau des « Plus Beaux Villages de France ».

TAXE DE SÉJOUR 2018

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au Conseil de voter les taux de taxe de séjour 2018, harmonisés sur le territoire du nouvel office de Tourisme :

	Planchers et plafonds	Tarifs CCCVL	Taxe additionnelle CG (10 %)	Total par personne et par nuité
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 € à 0.55 €	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.20 € à 0.75 €	0.55 €	0.05 €	0.60 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.20 € à 0.75 €	0.55 €	0.05 €	0.60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.20 € à 0.75 €	0.55 €	0.05 €	0.60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.30 € à 0.90 €	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.50 € à 1.50 €	0.82 €	0.08 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.65 € à 2.25 €	1.00 €	0.10 €	1.10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.65 € à 3.00 €	1.27 €	0.13 €	1.40 €
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.65 € à 4.00 €	4.00 €	0.40 €	4.40 €

Madame Geneviève HAILLOT demande des explications sur l'application de la taxe de séjour pour les enfants et les travailleurs saisonniers.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Bernard CHATEAU propose au Conseil :

▪ Une modification du tableau des effectifs :

- transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'adjoint technique
- création d'un emploi d'agent d'exploitation pour la Régie d'Assainissement

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Le versement d'une indemnité de départ volontaire dans le cadre d'une restructuration de service, représentant deux ans de traitement brut.

Monsieur Vincent NAULET ne prend pas part au vote par son pouvoir donné à Madame Martine MILLET.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Les modalités de mise en place d'une indemnité de départ volontaire dans le cadre d'une démission pour mener à bien un projet personnel ou reprendre une entreprise.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Une convention de mise à disposition d'un agent par l'association CLAAC auprès du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Accord du Conseil à l'unanimité.

CULTURE

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil :

▪ Des nouveaux tarifs pour la danse Cursus Quadruple (4 cours par semaine)

1 ^{er} élève d'une famille	: 690 euros
2 ^{ème} élève d'une famille	: 552 euros
A partir du 3 ^{ème} élève d'une famille	: 428 euros

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ La convention avec le Conseil Départemental dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique qui attribue une subvention au Conservatoire de Musique de Danse Pierre TABART d'un montant de 37 000 € pour l'année 2017.

Accord du Conseil à l'unanimité.

- La répartition de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Développement Culturel 2017, auprès des structures partenaires comme suit :

Structures	Projet concerné	Subvention sollicitée en 2017	Aide versée en 2016	Aide à verser pour 2017
La Dive Musique	Festival de musique baroque	945 €	945 €	945 €
Accueil en Val de Vienne	Lecture de Rabelais théâtralisées et musicales	200 €	140 €	140 €
Autour de Babel	Festival littéraire	2 000 €	1415 €	1 415 €
Mairie d'Avoine	Saison culturelle et Avoine Zone	9 000 €	2 740 €	2 740 €
Association des fêtes de Beaumont en Véron	Festimontois	1 000 €	710 €	710 €
Compagnie du Petit Monde	Saison culturelle	9 500 €	3370 €	3 370 €
Écomusée du Véron	Programme culturel	2 000 €	1 415 €	1 415 €
Médiathèque du Véron	Animations 2015	1 000 €	710 €	710 €
Programmation culturelle de la CC CVL	Actions culturelles Rive gauche de la vienne	500 €	355 €	355 €
Total		20 015 €	11 800 €	11 800 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

- La répartition du versement du solde de la subvention du PACT 2016 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) auprès des structures partenaires, comme suit :

Structures	Projet concerné	Aide prévisionnelle du CR	Acompte subvention	Coût artistique réalisé	Aide réelle du CR après étude du bilan de la manifestation	Solde à verser selon bilan
La Dive Musique	Festival musique ancienne	5 563 €	2 781,50 €	1 038 €	5 094 €	2 312,50 €
Accueil en Val de Vienne	Spéciale « Rabelais s'en va-t'en guerre »	683 €	341,50 €	1 640 €	800 €	458,50€
Beauloisir	Concert « Voix du Sud »	1 952 €	976 €	3 114,48 €	1 520 €	544 €
Musiques et Patrimoine	Concerts sur la Rive Gauche et le Bouchardais	9 638 €	4 819 €	13 008,08 €	6 348 €	1 529 €
Autour de Babel	Festival littéraire	4 880 €	2 440 €	14 030 €	6 847 €	4 407 €

Madame Francine HENRY ne prend pas part au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité.

- La convention avec l'association « Livre Passerelle » pour l'accueil de l'auteur et illustratrice Mélusine THIRY, moyennant une participation de 3 000 € financée dans le cadre du PACT 2017.

Accord du Conseil à l'unanimité.

- Des conventions de mécénat pour l'Année Rabelais avec des entreprises du territoire :
 - . CNPE : 2 000 €
 - . SUPER U : 4 000 €
 - . LE JARDIN DE RABELAIS : 10 000 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

- Les tarifs du spectacle « Un Gros, Gras, Grand Gargantua »
 - Plein tarif : 6 €
 - Tarif réduit (10 à 18 ans étudiants, demandeurs d'emploi, RSA, groupes de 10 personnes) : 4.50 €
 - Gratuit pour les enfants moins de 10 ans

Accord du Conseil à l'unanimité.

- Le prix de vente du catalogue d'exposition « Rabelais, un humaniste dévoilé » : 15 € TTC et 2,55 € pour les frais de port.

Accord du Conseil à l'unanimité.

- Le projet de réalisation de travaux d'élagage dans le bocage du Véron et le financement dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 :

	Coût global et base éligible	Taux	Coût
Conseil Régional Centre Val de Loire	7 000 €	70 %	4 900 €
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	7 000 €	30 %	2 100 €
Total	7 000 €	100 %	7 000 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

PROJET DE BIBLIOTHEQUE A CHINON : AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil l'Avant-Projet Définitif de la construction de la bibliothèque numérique, Rue Paul Huet à Chinon.

Le montant total du projet s'élève à 1 477 966 € HT comprenant un local destiné aux réserves du Musée Le Carroi et des parkings.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention ETAT (DRAC)	353 100 €
Subvention Région	443 390 €
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	681 476 €

Monsieur Denis MOUTARDIER estime que le montant des travaux pour les réserves du Musée est trop élevé puis l'Avant-Projet Définitif et le plan de financement sont approuvés à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- REGIE D'EAU DU CHINONNAIS

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au Conseil l'élargissement de la compétence de la Régie d'Eau du Chinonais à tout le territoire dès que cessent les contrats de délégation de service public, donc sur la Ville de Chinon au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification ainsi exposée des statuts de la Régie d'Eau du Chinonais.

- Le Conseil approuve, à l'unanimité, les Rapports Annuels 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement sur les territoires suivants :
 - du Véron,
 - de Chinon
 - de la Rive Gauche de la Vienne.

- Le Conseil approuve, à l'unanimité, un avenant de transfert d'une convention d'occupation du domaine public (Château d'eau de Chinon) vers la société FREE MOBILE pour des relais de radiotéléphonie.

- Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au Conseil la mise en place d'une autorisation de programme et crédit de paiement pour autoriser les dépenses à l'installation de la télérelève des compteurs d'eau dans le secteur du Véron :

		2017	2018	Total
Recettes	Fonds propres	304 100 €	240 000 €	544 100 €
Dépenses	Crédits de paiement	304 100 €	240 000 €	544 100 €

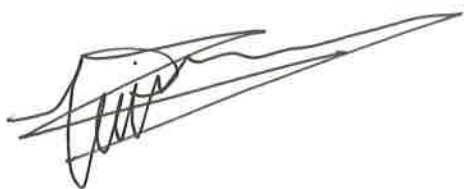
Accord du Conseil à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES – REPRISE DE MATERIEL PAR NOREMAT

Monsieur Denis FOUCHÉ propose au Conseil l'offre de reprise d'un tracteur et d'une épareuse au prix de 15 000 € par la société NOREMAT.
Accord du Conseil à l'unanimité.

Fait à Avoine le **29 SEP, 2017**
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le **29 SEP, 2017**

Le Secrétaire de séance
Philippe GUILLARD



Le Président,
Jean-Luc DUPONT

